



## Aide à la traduction littéraire

[modalités]

### **LES OBJECTIFS**

- ◆ Soutenir les projets de création portés par des traducteurs littéraires néo-aquitains ou des traductrices littéraires néo-aquitaines.
- ◆ Donner du temps ainsi qu'une reconnaissance matérielle à la profession de traducteur/traductrice.
- ◆ Aider et encourager la professionnalisation.
- ◆ Soutenir les traducteur/traductrices dans leur travail difficile et ambitieux, impliquant un temps de recherche, une prise de risque sur la découverte d'un auteur ou d'une autrice méconnu, d'un genre littéraire peu diffusé ou d'une langue peu traduite (y compris langues régionales).

### **Contrat de filière 2025-2027**

**Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur**

**<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>**

## RENSEIGNEMENTS

---

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64**

Contactez **Marion Colin** / [marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 17

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87**

Contactez **Lucas Breuil** / [lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

**Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86**

Contactez **Sylvia Loiseau** / [sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

**Sont éligibles les traducteurs ou traductrices aux critères suivants (conditions cumulatives) :**

- ◆ Dont la résidence principale est en Nouvelle-Aquitaine ;
- ◆ Ayant au moins une traduction publiée, à compte d'éditeur (papier et/ou numérique), depuis moins de 7 ans, premier tirage à 250 exemplaires ramené à 150 pour la poésie ;

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON- ÉLIGIBILITÉ

---

### ◆ Critères d'éligibilité :

// l'ouvrage pour lequel la demande d'aide est effectuée doit relever du champ littéraire.

// il peut s'agir d'un projet de retraduction d'une œuvre patrimoniale, à condition d'argumenter la nécessité et l'intérêt d'une nouvelle ;

// le projet doit faire l'objet d'un contrat conforme au code des usages signé avec une maison d'édition ;

// Traduction du français ou vers le français. toutes les langues étrangères – langue cible ou source – et les langues de France sont éligibles, à condition que l'une d'elles soit le français.

### ◆ Critères de non-éligibilité :

// les éditions à compte d'auteur ou autoéditées ;

// les traductions achevées ;

// les traductions qui doivent être remises au maximum dans les 6 mois suivant la date de dépôt (délai de traitement de la demande et de la réponse) ;

// les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture ;

// les traductions d'essais scientifiques de travaux universitaires, ouvrages scolaires, guides pratiques, revues et dictionnaires ;

// les œuvres dont les droits n'ont pas été acquis par la maison d'édition commanditaire de la traduction ;

// les projets de traduction ayant déjà bénéficié d'une bourse publique ou privée pour le même projet.

## **LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION**

---

◆ Un comité technique de sélection rassemblant des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA instruit les dossiers. Il pourra être accompagné, s'il le souhaite, de personnalités qualifiées de manière ponctuelle.

## **FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE**

---

**Montant attribuable :**

◆ 5 000 €.

**L'aide est attribuée directement au traducteur ou à la traductrice.** La Région précisera aux bénéficiaires les modalités, les conditions et l'échéancier du versement de l'aide.

\*\*\*

### **Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide à la traduction littéraire**

- Le lauréat ou la lauréate s'engage à informer la Région Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine de l'évolution de son projet d'écriture, jusqu'à échéance de la publication.
- Si le projet aboutit à une publication, la mention « *Le traducteur/La traductrice de cet ouvrage a bénéficié d'une aide à la traduction littéraire de la Région Nouvelle-Aquitaine* » devra obligatoirement être inscrite sur le livre édité.
- Le traducteur ou la traductrice s'engage à informer sa maison d'édition qu'elle doit faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à la direction de la culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et 1 exemplaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine précise que le respect de ces trois clauses d'engagement fera l'objet d'une attention particulière lors de l'examen d'une demande ultérieure.

\*\*\*

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

---

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

### 1 – Complétez le formulaire de demande d'aide.

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours de traducteur ou de traductrice, il permet ensuite de présenter votre projet. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

### 2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** daté de moins de deux mois ;
- **lettre de saisine**, signée manuellement et adressée au président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Cette lettre précise le titre de votre projet, ainsi que les motivations de votre demande ;
- **descriptif du projet en une page minimum** :
  - présentation de l'œuvre et de l'auteur ou de l'auteurice à traduire,
  - précisions sur l'intérêt particulier de traduire (ou retraduire) cette œuvre,
  - précisions sur les difficultés propres à ce projet de traduction ;
- **extraits significatifs du travail en cours** : une vingtaine de pages déjà traduites, accompagnées de la version originale du texte dans la langue source ;
- **curriculum vitae récent** ;
- **bibliographie des livres publiés à compte d'éditeur, précisant** : auteur/auteurice / titre original et titre traduit / maison d'édition / année / langue traduite / genre littéraire ;
- **copie intégrale de votre dernier contrat de traduction** ;
- **le cas échéant, copie du contrat de traduction** engageant le traducteur/la traductrice dans ce projet et faisant apparaître une rémunération de 21 € au minimum le feuillet ;
- le cas échéant, pour la traduction d'une œuvre ne relevant pas du domaine public : copie du contrat de cession entre la maison d'édition d'origine et la maison d'édition commanditaire de la traduction ;
- **attestation sur l'honneur**, certifiant l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
- **tout document** que vous jugerez utile à l'appréciation de votre demande ;
- votre dernier livre publié ou sélection de l'une de vos traductions publiée dans le même domaine littéraire que le projet présenté à adresser :

**Pour les départements 33, 40, 64 et 47** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Bordeaux / Pôle vie littéraire (contrat de filière), Méca, 5 parvis Corto Maltese, 33000 Bordeaux.

**Pour les départements 19, 23, 24 et 87** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges / Pôle vie littéraire (contrat de filière), 24 rue de Donzelet, 87000 Limoges.

**Pour les départements 16, 17, 79 et 86** : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers / Pôle vie littéraire (contrat de filière), 62 rue Jean-Jaurès, 86000 Poitiers.

**Tout dossier incomplet sera ajourné.**

*L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais.*

#### **Traitement et confidentialité des données**

*Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.*

*Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.*

*Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.*

*Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : [info@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:info@alca-nouvelle-aquitaine.fr) ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.*

#### **TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER**

---

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui en vérifie les pièces et transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.